



Strategie Patrimoine S TotalEnergies

Dividende Forfaitaire 3.30 EUR **Avril 2026**

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Placement financier destiné aux investisseurs non professionnels ainsi qu'aux investisseurs professionnels

- **Titre de Créance de droit anglais présentant un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et à la Date d'Échéance⁽²⁾ (ci-après désigné le « Titre », le « Titre de Créance » ou le « Produit »).**
- **Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type action.**
- **Durée d'investissement conseillée :** 12 ans 3 mois (hors cas de remboursement automatique anticipé⁽³⁾). En cas de revente avant la Date d'Échéance⁽²⁾ ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽²⁾ effective, l'investisseur prend un risque de perte en Capital non mesurable a priori.
- **Produit émis par JPMorgan Structured Products B.V., entité de droit néerlandais (l'« Émetteur ») bénéficiant d'une garantie des sommes dues, fournie par JPMorgan Chase Bank, N.A.⁽⁴⁾ (le « Garant »).** L'investisseur est par conséquent exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- **Éligibilité :** Unités de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou d'un contrat d'épargne retraite (individuel ou collectif).
- **Période de commercialisation :** du 30 janvier 2026 (inclus) au 30 avril 2026 (inclus)⁽⁵⁾.
- **Code ISIN :** XS3220713021

^{1.} L'investisseur prend un risque de perte en Capital partielle ou totale non mesurable a priori si le Produit est revendu avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé effective. Les risques associés à ce Produit sont détaillés dans cette brochure.

^{2.} Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en pages 14 et 15 pour le détail des dates et des barrières.

^{3.} Le remboursement automatique anticipé ne pourra avoir lieu, en tout état de cause, avant la fin du 4^{ème} trimestre écoulé depuis la deuxième Date de Détermination du Niveau de Référence, le 30 avril 2026.

^{4.} Notations par Standard Poor's AA- / Moody's Aa2 / Fitch AA. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 16 janvier 2026. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription du Produit.

^{5.} Une fois le Montant de l'Émission atteint (30 000 000 euros), la commercialisation du Titre peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 30 avril 2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

À noter

La présente brochure décrit les caractéristiques du Titre de Créance et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce Produit peut être proposé.

Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale des Titres de Créances, soit 1 000 EUR. Tous les remboursements présentés dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette Valeur Nominale, hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou mise en résolution du Garant. L'attention des investisseurs est donc attirée sur le fait que la valeur de remboursement du Produit ne constitue donc pas nécessairement le montant qui leur est effectivement restitué.

Les Taux de Rendement Annuel Nets (ou TRA nets) présentés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif) (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif), ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Ils sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR à partir de la fin de la Période de Commercialisation, le 30 avril 2026, jusqu'à la Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾ ou Date d'Échéance⁽¹⁾ selon les cas. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

En cas d'achat après le 30 avril 2026 et/ou de vente du Titre de Créance avant la Date d'Échéance⁽¹⁾ ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾ effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif), ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuel Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel Nets indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur supporte le risque de défaut ou de faillite de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution du Garant.

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en pages 14 et 15 pour le détail des dates et des barrières.

Objectifs d'investissement

Pour un investissement dans Strategie Patrimoine S TotalEnergies Dividende Forfaitaire 3.30 EUR Avril 2026, l'investisseur est exposé pour une durée de 1 an et 3 mois à 12 ans et 3 mois à l'évolution du niveau de l'indice Solactive TOTALENERGIES EOD AR 3.30 Index (2020-01-29) (ci-après l' « **Indice** ») (code Bloomberg : SOLTTE33 Index). **L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts éventuellement détachés par l'action qui le compose et en retranchant un montant forfaitaire de 3,30 points d'indice par an, sous la forme d'un décrétement, ce qui résulte donc pour l'investisseur en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.** En cas de baisse de l'action TotalEnergies SE, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est inférieur au prélèvement forfaitaire de 3,30 points d'indice, car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 3,30 points d'indice, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.

Le remboursement du Produit est conditionné à l'évolution de cet Indice⁽¹⁾ (disponible sur le site : <https://www.solactive.com/indices/?index=DE000SLORXW4&lang=fr#detail>).

- **Un risque de perte en Capital à hauteur de l'intégralité de la baisse⁽²⁾ enregistrée par l'Indice** si celui-ci clôture, à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence⁽³⁾ à la Date de Constatation Finale⁽³⁾. **La perte en Capital peut être totale si l'Indice a une valeur nulle à la Date de Constatation Finale⁽³⁾.**
- **Un mécanisme de remboursement automatique anticipé du Capital⁽⁴⁾ activable à l'issue du 4^{ème} trimestre** écoulé depuis le 30 avril 2026 (deuxième Date de Détermination du Niveau de Référence⁽³⁾) et jusqu'au 47^{ème} trimestre dès lors que l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière de Remboursement Automatique Anticipé⁽³⁾ (voir le détail en page 8) à une Date de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé⁽³⁾, la première étant le 30 avril 2027.
- **Un objectif de coupon conditionnel par trimestre de 2,00%⁽⁴⁾**, si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 80% de son Niveau de Référence⁽³⁾ à une Date de Constatation du Coupon Conditionnel⁽³⁾, la première étant le 30 juillet 2026.
- **Le report d'un trimestre sur l'autre des coupons conditionnels manqués au titre des trimestres précédents** et la possibilité de les rattraper, dès lors qu'un coupon conditionnel est versé lors d'un trimestre donné.

¹ Voir page 13 pour plus d'informations sur l'indice Solactive TOTALENERGIES EOD AR 3.30 Index (2020-01-29).

² La baisse de l'Indice est l'écart entre son Niveau de Référence⁽³⁾ et son niveau à la Date de Constatation Finale⁽³⁾ exprimée en pourcentage de son Niveau de Référence⁽³⁾.

³ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en pages 14 et 15 pour le détail des dates et des barrières.

⁴ Hors frais de gestion (pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation ou d'épargne retraite), hors autres frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant.

⁵ Les Taux de Rendement Annuel Nets résultant de l'investissement sur ce Produit s'entendent nets hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, ou d'épargne retraite, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant ou mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital. Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

Avantages et inconvénients

+ AVANTAGES

- À l'issue de chacun des trimestres 1 à 48 (depuis la deuxième Date de Détermination du Niveau de Référence⁽¹⁾, le 30 avril 2026), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, et si à une Date de Constatation du Coupon Conditionnel⁽¹⁾ le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80% de son Niveau de Référence⁽¹⁾, le Produit verse un coupon conditionnel de 2,00%⁽²⁾ au titre du trimestre écoulé, augmenté des coupons conditionnels éventuellement manqués au titre des trimestres précédents.
- À l'issue de chacun des trimestres 4 à 47 (depuis la deuxième Date de Détermination du Niveau de Référence⁽¹⁾, le 30 avril 2026), si à une Date de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾ le Niveau de l'Indice est supérieur ou égal à la Barrière de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit⁽²⁾ son Capital Initial majoré du coupon conditionnel au titre du trimestre écoulé ainsi que les coupons conditionnels éventuellement manqués au titre des trimestres précédents.
- À l'échéance des 48 trimestres (depuis la deuxième Date de Détermination du Niveau de Référence⁽¹⁾, le 30 avril 2026), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et qu'à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ le Niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80% de son Niveau de Référence⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ alors le Capital Initial majoré du coupon conditionnel au titre du trimestre écoulé ainsi que les coupons conditionnels éventuellement manqués au titre des trimestres précédents.
- À l'échéance des 48 trimestres (depuis la deuxième Date de Détermination du Niveau de Référence⁽¹⁾, le 30 avril 2026), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et qu'à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ le Niveau de l'Indice est strictement inférieur à 80% de son Niveau de Référence⁽¹⁾ mais supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence⁽¹⁾ l'investisseur reçoit⁽²⁾ alors le Capital Initial.

- INCONVÉNIENTS LIÉS AU PRODUIT

- Le Produit présente un risque de **perte en Capital en cours de vie (en cas de revente des Titres de Créances avant la Date d'Échéance⁽¹⁾ ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾ effective) et à la Date d'Échéance⁽¹⁾ (si, à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence⁽¹⁾)**. La valeur de remboursement du Produit peut être inférieure au montant du Capital Initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre la totalité de leur Capital Initial.
- En cas de revente des Titres de Créances avant la Date d'Échéance⁽¹⁾ ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾ effective, la perte en Capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du Titre de Créance est un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif), le dénouement, ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux Titres de Créances avant leur Date d'Échéance⁽¹⁾.
- Le Produit est également soumis au risque lié à l'inflation. Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du Produit.

¹ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en pages 14 et 15 pour le détail des dates et des barrières.

² Hors frais de gestion (pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation ou d'épargne retraite), hors autres frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Emetteur et du Garant et mise en résolution du Garant.

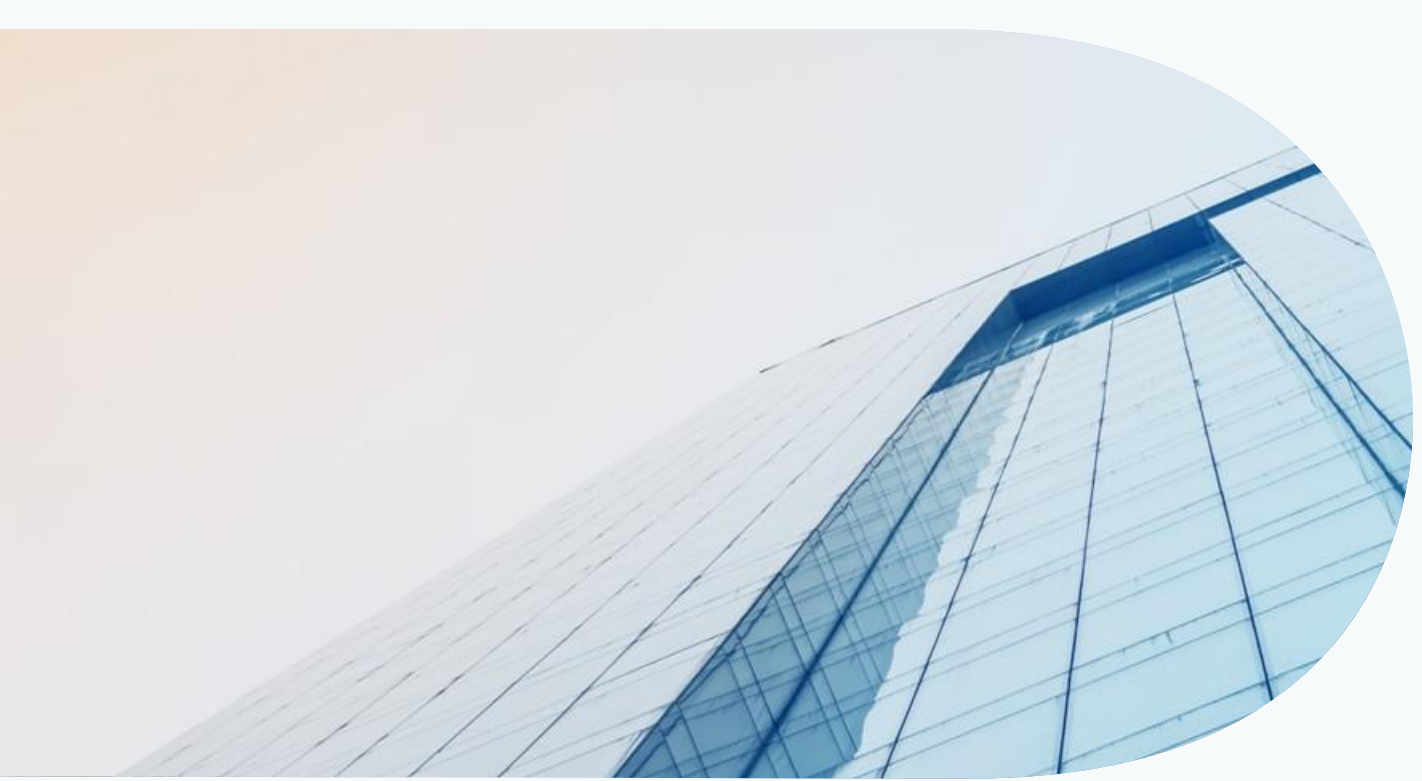
— INCONVÉNIENTS LIÉS AU PRODUIT (SUITE)

- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et au risque de faillite (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du Produit) de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 an et 3 mois à 12 ans et 3 mois.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle du niveau de l'Indice du fait du **mécanisme de plafonnement des gains**.
- Une faible variation du niveau de l'Indice autour des seuils de 50% et de 80% de son Niveau de Référence⁽¹⁾ à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ peut faire fortement varier la valeur de remboursement du Produit à la Date d'Échéance⁽¹⁾.
- Dans un contexte de marché faiblement ou fortement baissier à long terme (où le niveau de l'Indice est toujours inférieur à la Barrière de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾ aux différentes Dates de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾), le mécanisme de remboursement automatique anticipé ne sera jamais activé.
- Dans un contexte de marché faiblement ou fortement baissier à long terme (où le niveau de l'Indice est toujours inférieur à 80% de son Niveau de Référence⁽¹⁾ aux différentes Dates de Constatation du Coupon Conditionnel⁽¹⁾), aucun coupon conditionnel ne sera versé en cours de vie ou à la Date d'Échéance⁽¹⁾.
- L'investisseur ne bénéficie pas de la diversification du risque offerte par des sous-jacents tels que les indices de marchés actions. Il est exposé à un seul sous-jacent (l'action TotalEnergies SE à travers l'indice Solactive TOTALENERGIES EOD AR 3.30 Index (2020-01-29)).

— INCONVÉNIENTS LIÉS AU SOUS-JACENT

- **L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par l'action qui le compose, et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 3,30 points d'indice par an, sous la forme d'un décrétement, ce qui résulte donc pour l'investisseur en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.** Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (ou respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (ou respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- **En cas de baisse de l'action TotalEnergies SE, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est inférieur au prélèvement forfaitaire de 3,30 points d'indice, car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 3,30 points d'indice, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.**

¹ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en pages 14 et 15 pour le détail des dates et des barrières.



Principaux *facteurs de risque*

Avant tout investissement dans ce Produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Une information complète sur le Produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au Titre de Créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base.

Les investisseurs sont notamment invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base (<https://sp.jpmorgan.com/spweb/content/download/2541309>). Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

- **Risque de perte en Capital** – Le Titre de Créance présente un **risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente des Titres de Créances avant la Date d'Échéance⁽¹⁾ ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾ effective) et à la Date d'Échéance⁽¹⁾ (si, à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence⁽¹⁾)**. La valeur de remboursement du Titre de Créance peut être inférieure au Capital Initial. Dans le pire des scénarios, **les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur Capital Initial**.
- **Risque de crédit** – Les investisseurs prennent un risque de crédit sur l'Émetteur du Titre et sur le Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du Capital Initial.
- **Risque de marché** – Le Titre de Créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de valeur (en raison notamment de l'évolution du niveau du Sous-jacent et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du Capital Initial.
- **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du Titre de Créance, voire même rendre le Titre de Créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du Titre de Créance et entraîner la perte totale ou partielle du Capital Initial.
- **Risque de conflit d'intérêts** – L'Agent de Calcul est J.P. Morgan Securities plc. Il existe donc un conflit d'intérêts potentiel en ce qui concerne les Titres, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les Titres. Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.
- **Risque relatif à l'inflation** – Si le contexte économique actuel caractérisé par un niveau d'inflation élevé perdurait tout au long de la durée de vie du Produit, le rendement « réel » du Produit, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en pages 14 et 15 pour le détail des dates et des barrières.
2. Veuillez vous référer au paragraphe « Disponibilité du Prospectus » en page 16 pour plus d'informations.

Mécanisme de *remboursement*

DÉTERMINATION DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE⁽¹⁾

Le niveau de clôture de l'Indice est observé le 9 janvier 2026 et le 30 avril 2026 (Dates de Détermination du Niveau de Référence⁽¹⁾).

Le Niveau de Référence⁽¹⁾ est alors égal au plus bas des niveaux de clôture de l'Indice identifiés aux deux Dates de Détermination du Niveau de Référence⁽¹⁾ ci-avant mentionnées.

MÉCANISME DE VERSEMENT DES COUPONS CONDITIONNELS (TRIMESTRES 1 À 48)

À chaque Date de Constatation du Coupon Conditionnel⁽¹⁾, du trimestre 1 au trimestre 48 (depuis la deuxième Date de Détermination du Niveau de Référence⁽¹⁾, le 30 avril 2026), on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son Niveau de Référence⁽¹⁾.

Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 80% de son Niveau de Référence⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la Date de Versement du Coupon Conditionnel⁽¹⁾ correspondante :

**Un coupon conditionnel de 2,00%⁽²⁾ au titre du trimestre écoulé
+ les éventuels coupons conditionnels manqués au titre des trimestres précédents**

Soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum de 7,11%

À chaque Date de Constatation du Coupon Conditionnel⁽¹⁾ où l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 80% de son Niveau de Référence⁽¹⁾, le coupon conditionnel est manqué. Il n'est pas nécessairement perdu pour autant : son éventuel versement est reporté d'un trimestre sur l'autre.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ (TRIMESTRES 4 À 47)

À chaque Date de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, du trimestre 4 au trimestre 47 (depuis la deuxième Date de Détermination du Niveau de Référence⁽¹⁾, le 30 avril 2026), on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son Niveau de Référence⁽¹⁾.

Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et le Titre de Créance s'arrête. L'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾ correspondante :

L'intégralité du Capital Initial⁽²⁾



**Un coupon conditionnel de 2,00%⁽²⁾ au titre du trimestre écoulé
+ les éventuels coupons conditionnels manqués au titre des trimestres précédents**

Soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum de 7,11%

Sinon, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le Produit continue.

¹ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en pages 14 et 15 pour le détail des dates et des barrières.

² Hors frais de gestion (pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation ou d'épargne retraite), hors autres frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant.

³ Les Taux de Rendement Annuel Nets résultant de l'investissement sur ce Produit s'entendent nets hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, ou d'épargne retraite, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant ou mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital. Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

BARRIÈRE DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ

La Barrière de Remboursement Automatique Anticipé est fixée à 100% du Niveau de Référence⁽¹⁾ de l'Indice à la 1^{ère} Date de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, soit à l'issue du trimestre 4 (30 avril 2027), et diminuera ensuite de 0,50 point de pourcentage chaque trimestre pour atteindre 80% à l'issue du trimestre 44 (30 avril 2037) jusqu'au trimestre 47 (1 février 2038).

La Barrière de Remboursement Automatique Anticipé est exprimée en % du Niveau de Référence⁽¹⁾.

Trimestre	Dates de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé ⁽¹⁾	Barrière de Remboursement Automatique Anticipé ⁽¹⁾
4	30/04/2027	100,00%
5	30/07/2027	99,50%
6	01/11/2027	99,00%
7	31/01/2028	98,50%
8	02/05/2028	98,00%
9	31/07/2028	97,50%
10	30/10/2028	97,00%
11	30/01/2029	96,50%
12	30/04/2029	96,00%
13	30/07/2029	95,50%
14	30/10/2029	95,00%
15	30/01/2030	94,50%
16	30/04/2030	94,00%
17	30/07/2030	93,50%
18	30/10/2030	93,00%
19	30/01/2031	92,50%
20	30/04/2031	92,00%
21	30/07/2031	91,50%
22	30/10/2031	91,00%
23	30/01/2032	90,50%
24	30/04/2032	90,00%
25	30/07/2032	89,50%

Trimestre	Dates de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé ⁽¹⁾	Barrière de Remboursement Automatique Anticipé ⁽¹⁾
26	01/11/2032	89,00%
27	31/01/2033	88,50%
28	02/05/2033	88,00%
29	01/08/2033	87,50%
30	31/10/2033	87,00%
31	30/01/2034	86,50%
32	02/05/2034	86,00%
33	31/07/2034	85,50%
34	30/10/2034	85,00%
35	30/01/2035	84,50%
36	30/04/2035	84,00%
37	30/07/2035	83,50%
38	30/10/2035	83,00%
39	30/01/2036	82,50%
40	30/04/2036	82,00%
41	30/07/2036	81,50%
42	30/10/2036	81,00%
43	30/01/2037	80,50%
44	30/04/2037	80,00%
45	30/07/2037	80,00%
46	30/10/2037	80,00%
47	01/02/2038	80,00%

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en pages 14 et 15 pour le détail des dates et des barrières.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À LA DATE D'ÉCHÉANCE⁽¹⁾ (TRIMESTRE 48)

À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ (le 30 avril 2038), on compare le niveau de l'Indice par rapport à son Niveau de Référence⁽¹⁾.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date d'Échéance⁽¹⁾, le 14 mai 2038 :

Le Capital Initial diminué de l'intégralité de la baisse⁽³⁾ enregistrée par l'Indice
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte partielle ou totale du capital

Soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ inférieur à 3,77%⁽⁵⁾

SCÉNARIO MÉDIAN

Si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 80% de son Niveau de Référence⁽¹⁾ mais supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date d'Échéance⁽¹⁾, le 14 mai 2038 :

L'intégralité du Capital Initial⁽²⁾

Soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ inférieur à 7,01%⁽⁶⁾

SCÉNARIO FAVORABLE

Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 80% de son Niveau de Référence⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date d'Échéance⁽¹⁾, le 14 mai 2038 :

L'intégralité du Capital Initial⁽²⁾



Un coupon conditionnel de 2,00%⁽²⁾ au titre du trimestre écoulé + les éventuels coupons conditionnels manqués au titre des trimestres précédents

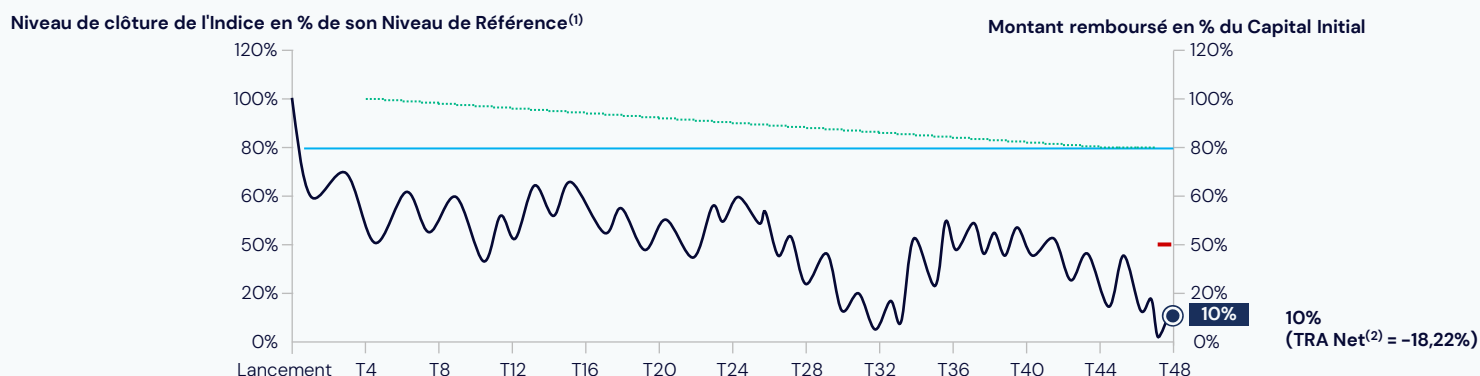
Soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum de 7,11%⁽⁷⁾

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en pages 14 et 15 pour le détail des dates et des barrières.
2. Hors frais de gestion (pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation ou d'épargne retraite), hors autres frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant.
3. La baisse de l'Indice est l'écart entre son Niveau de Référence⁽¹⁾ et son niveau à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ exprimée en pourcentage de son Niveau de Référence⁽¹⁾.
4. Les Taux de Rendement Annuel Nets résultant de l'investissement sur ce Produit s'entendent nets hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, ou d'épargne retraite, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant ou mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital. Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.
5. TRA Net correspondant à un scénario dans lequel l'investisseur reçoit un coupon conditionnel à chaque Date de Versement du Coupon Conditionnel, à l'exception du trimestre 48, et 49,99% du Capital Initial à la Date d'Échéance.
6. TRA Net correspondant à un scénario dans lequel l'investisseur reçoit un coupon conditionnel à chaque Date de Versement du Coupon Conditionnel, à l'exception du trimestre 48, et l'intégralité du Capital Initial à la Date d'Échéance.
7. TRA Net correspondant à un scénario dans lequel l'investisseur reçoit un coupon conditionnel à chaque Date de Versement du Coupon Conditionnel et l'intégralité du Capital Initial à la Date d'Échéance.

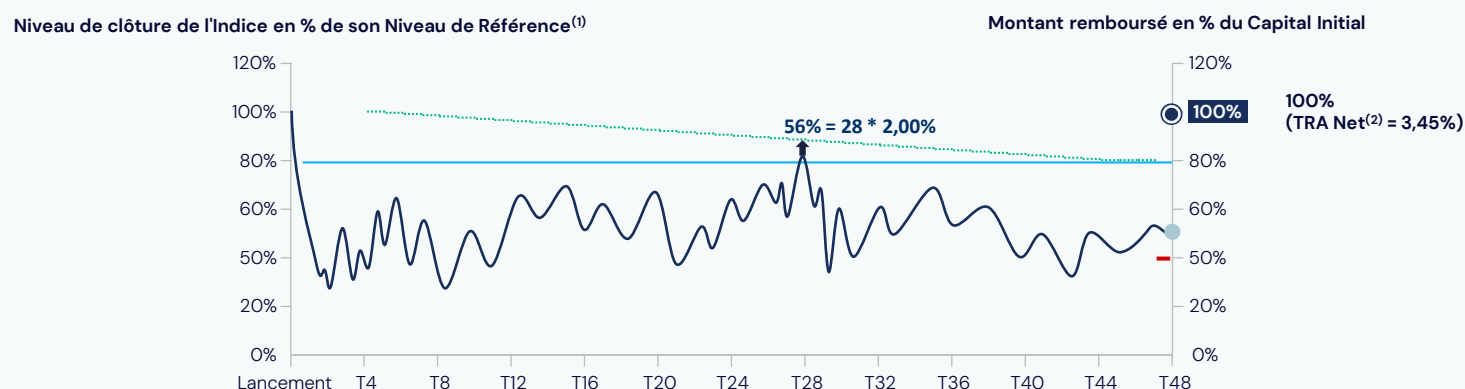
Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du Produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants sont bruts, hors frais propres annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement, sauf défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et sauf défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant.

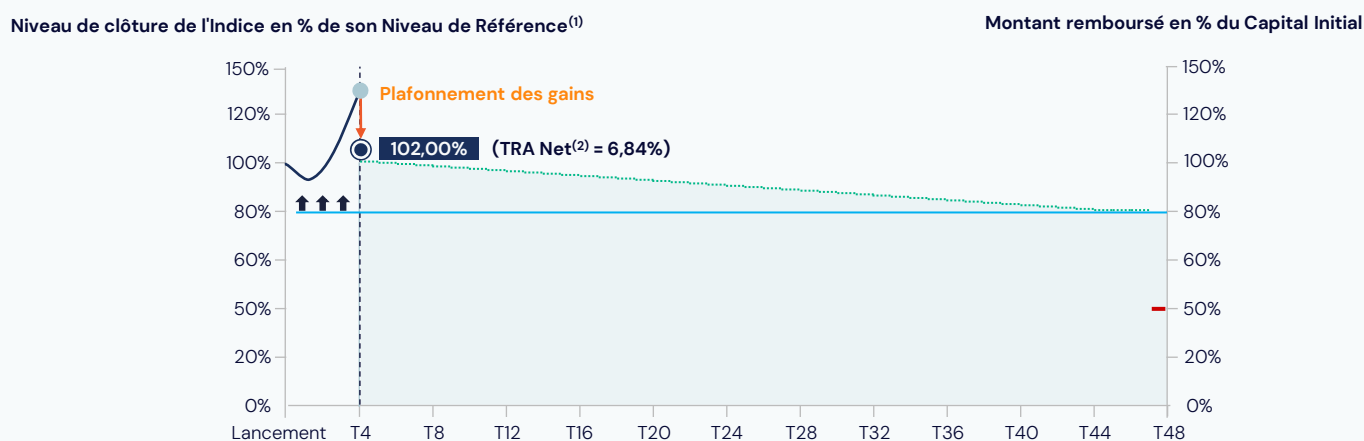
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À LONG TERME



SCÉNARIO MÉDIAN : MARCHÉ BAISSIER À LONG TERME



SCÉNARIO FAVORABLE : MARCHÉ HAUSSIER À COURT TERME (AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS)



- Niveau de clôture de l'Indice par rapport à son Niveau de Référence⁽¹⁾
- Barrière de Perte en Capital à la Date d'Échéance⁽¹⁾ (50% du Niveau de Référence⁽¹⁾)
- Barrière de Versement du Coupon Conditionnel⁽¹⁾ (80% du Niveau de Référence⁽¹⁾)
- ⋯ Barrière de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾

- T Trimestre
- Valeur de remboursement
- ↓ Mécanisme de plafonnement des gains
- ↑ Versement des coupons conditionnels
- Fin de vie du Titre de Créance

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en pages 14 et 15 pour le détail des dates et des barrières.
 2. Les Taux de Rendement Annuel Nets résultant de l'investissement sur ce Produit s'entendent nets hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, ou d'épargne retraite, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant ou mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital. Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À LONG TERME

- Du 4^{ème} au 47^{ème} trimestre (depuis la deuxième Date de Détermination du Niveau de Référence⁽¹⁾, le 30 avril 2026), aux Dates de Constatation du Coupon Conditionnel⁽¹⁾ et aux Dates de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 80% de son Niveau de Référence⁽¹⁾. **Aucun coupon conditionnel n'est versé, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le Produit continue.**
- À l'issue du trimestre 48 (depuis la deuxième Date de Détermination du Niveau de Référence⁽¹⁾, le 30 avril 2026), à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Indice clôture à 10% de son Niveau de Référence⁽¹⁾, soit en-dessous de la Barrière de Versement du Coupon Conditionnel⁽¹⁾ et de la Barrière de Perte en Capital à la Date d'Échéance⁽¹⁾. **L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors le Capital Initial diminué de l'intégralité de la baisse⁽⁴⁾ de l'Indice enregistrée à cette date, soit 10% de son Capital Initial.** L'investisseur subit dans ce scénario une perte en Capital.
- Le TRA Net⁽³⁾ est alors de -18,22%, équivalent à celui d'un investissement direct dans l'Indice.
- Dans le cas le plus défavorable où l'Indice céderait l'intégralité de sa valeur, la perte en Capital serait totale et le montant remboursé nul.

Montant remboursé à la Date d'Échéance⁽¹⁾ dans ce scénario : 10% du Capital Initial⁽²⁾

SCÉNARIO MÉDIAN : MARCHÉ FAIBLEMENT BAISSIER À LONG TERME

- Du 4^{ème} au 47^{ème} trimestre (à l'exception du 28^{ème} trimestre) (depuis la deuxième Date de Détermination du Niveau de Référence⁽¹⁾, le 30 avril 2026), aux Dates de Constatation du Coupon Conditionnel⁽¹⁾ et aux Dates de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 80% de son Niveau de Référence⁽¹⁾. **Aucun coupon conditionnel n'est versé, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le Produit continue.**
- À l'issue du trimestre 28 (depuis la deuxième Date de Détermination du Niveau de Référence⁽¹⁾, le 30 avril 2026), à la Date de Constatation du Coupon Conditionnel⁽¹⁾ et à la Date de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 80% de son Niveau de Référence⁽¹⁾ mais strictement inférieur à la Barrière de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors un coupon conditionnel de 2,00% au titre du trimestre 28 ainsi que 54,00% au titre des coupons conditionnels manqués lors des 27 trimestres précédents.
- À l'issue du trimestre 48 (depuis la deuxième Date de Détermination du Niveau de Référence⁽¹⁾, le 30 avril 2026), à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Indice clôture à 53% de son Niveau de Référence⁽¹⁾, soit en-dessous de la Barrière de Versement du Coupon Conditionnel⁽¹⁾ mais au-dessus de la Barrière de Perte en Capital à la Date d'Échéance⁽¹⁾. **L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors le Capital Initial.**
- Le TRA Net⁽³⁾ est alors de 3,45%, contre -6,08% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice.

Montant remboursé à la Date d'Échéance⁽¹⁾ dans ce scénario : 100% du Capital Initial⁽²⁾

SCÉNARIO FAVORABLE : MARCHÉ HAUSSIER À COURT TERME (MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS)

- Du 1^{er} au 3^{ème} trimestre (depuis la deuxième Date de Détermination du Niveau de Référence⁽¹⁾, le 30 avril 2026), aux Dates de Constatation du Coupon Conditionnel⁽¹⁾ correspondantes, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 80% de son Niveau de Référence⁽¹⁾. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors un coupon conditionnel de 2,00% au titre de chaque trimestre.
- À l'issue du trimestre 4 (depuis la deuxième Date de Détermination du Niveau de Référence⁽¹⁾, le 30 avril 2026), soit à la 1^{ère} Date de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est par conséquent automatiquement activé.**
- **L'investisseur reçoit⁽²⁾ le Capital Initial majoré d'un coupon de 2,00% au titre du trimestre écoulé, soit 102% du Capital Initial, contre 130% pour un investissement direct dans l'Indice.**
- Le TRA Net⁽³⁾ est alors de 6,84%, contre 27,46% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice, **du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

Montant remboursé à la première Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾ dans ce scénario : 102,00% du Capital Initial⁽²⁾

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en pages 14 et 15 pour le détail des dates et des barrières.

2. Hors frais de gestion (pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation ou d'épargne retraite), hors autres frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant.

3. Les Taux de Rendement Annuel Nets résultant de l'investissement sur ce Produit s'entendent nets hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, ou d'épargne retraite, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant ou mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital. Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

4. La baisse de l'Indice est l'écart entre son Niveau de Référence⁽¹⁾ et son niveau à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ exprimée en pourcentage de son Niveau de Référence⁽¹⁾.

Zoom sur *le Sous-jacent*

L'indice Solactive TOTALENERGIES EOD AR 3.30 Index (2020-01-29) est un indice actions créé, calculé et publié par Solactive. L'indice a été lancé le 29 janvier 2020 à un niveau de 46,18 points. Les valeurs de l'Indice présentées avant cette date sont des simulations de performances passées.

C'est un indice composé d'une seule action, l'action TotalEnergies SE. L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par l'action qui le compose et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 3,30 points d'indice par an, sous la forme d'un décrétement, ce qui est défavorable pour l'investisseur. Si les dividendes bruts distribués par l'action TotalEnergies SE sont inférieurs (ou respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (ou respectivement améliorée) par rapport à un investissement direct dans l'action TotalEnergies SE. La fréquence de déduction du prélèvement forfaitaire sur l'Indice est journalière et est donc différente de la fréquence de distribution des dividendes par l'action TotalEnergies SE.

Par ailleurs, en cas de baisse de l'action TotalEnergies SE, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est inférieur au prélèvement forfaitaire de 3,30 points d'indice, car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 3,30 points d'indice, pèsera de plus en plus fortement, relativement au Niveau de l'Indice.

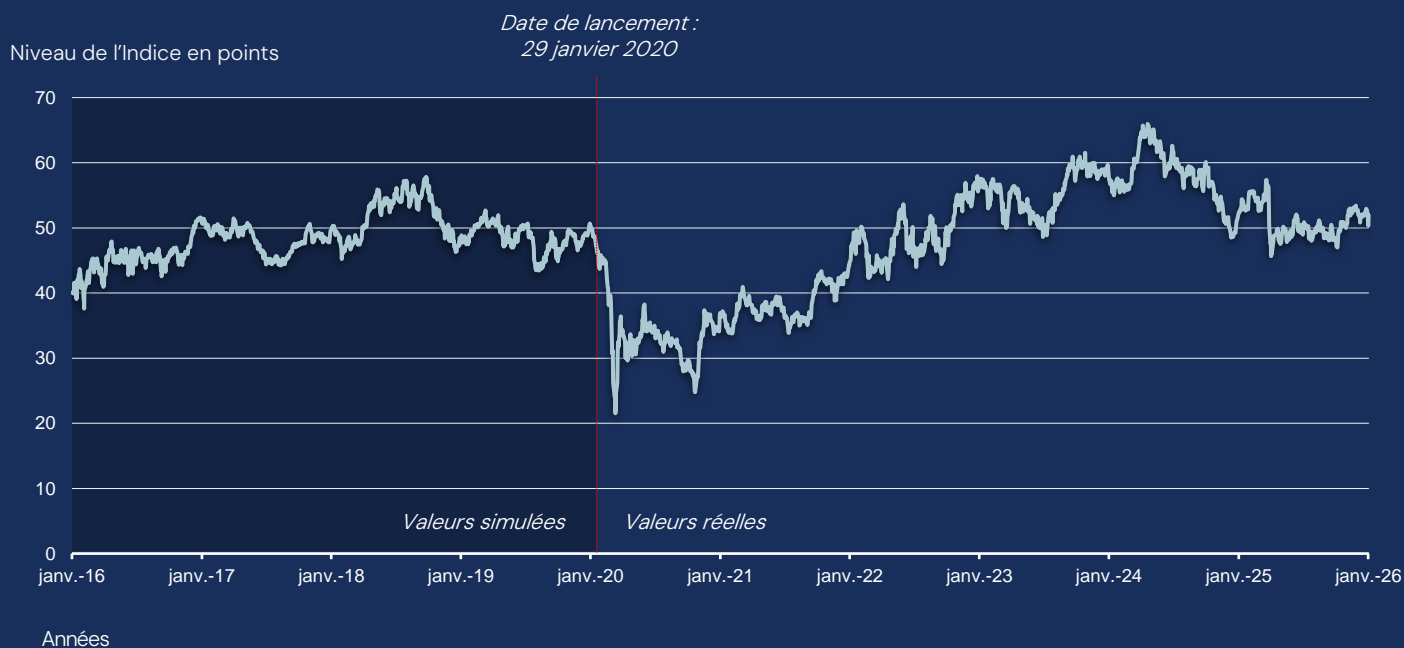
Pour de plus amples informations sur l'Indice, veuillez consulter le site <https://www.solactive.com/indices/?index=DE000SLORXW4&lang=fr#detail> ainsi que sur différents sites d'information financières (code Bloomberg : SOLTTE33 Index).

Source : Solactive, au 12 janvier 2026.
Source : Bloomberg, au 12 janvier 2026.

Évolution de l'Indice entre le *08/01/2016 et le 08/01/2026*

Toutes les données précédant le 29 janvier 2020⁽¹⁾ sont le résultat de simulations de performances passées visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Ceci est également valable pour ce qui est des données historiques de marché.



Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes⁽¹⁾⁽²⁾ : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. La responsabilité d'une quelconque entité de J.P. Morgan SE ne saurait être engagée à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

1. Source : Solactive, au 12 janvier 2026.
2. Source : Bloomberg, au 12 janvier 2026.

Principales caractéristiques (1/2)

Type	Titres de Créances de droit anglais présentant un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente des Titres de Créances avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé effective) et à la Date d'Échéance. Bien que la formule de remboursement et le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du Produit soient garantis par le Garant, le Produit présente un risque de perte en Capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice. Les tribunaux anglais ont compétence exclusive pour régler les litiges qui pourraient survenir en lien avec les Titres, mais les investisseurs français conservent le droit de saisir toute juridiction française compétente.
Émetteur	JPMorgan Structured Products B.V. entité de droit néerlandais
Garant	JPMorgan Chase Bank, N.A. ⁽¹⁾
Règlement / Livraison	Euroclear/Clearstream Luxembourg
Devise	Euro (€)
Code ISIN	XS3220713021
Période de Commercialisation	Du 30/01/2026 (inclus) au 30/04/2026 (inclus). Une fois le Montant de l'Émission atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation du Titre peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 30/04/2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
Prix d'Émission / de Souscription	100% de la Valeur Nominale du Produit
Offre au Public	Offre au public ne nécessitant pas la publication d'un prospectus (anciennement appelée placement privé)
Sous-jacent	Indice Solactive TOTALENERGIES EOD AR 3.30 Index (2020-01-29) (code Bloomberg : SOLTTE33 Index ; ISIN : DE000SLORXW4). L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés de l'action qui le compose et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 3,30 points d'indice par an, sous la forme d'un décrétement.
Éligibilité	Unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou d'un contrat d'épargne retraite (individuel ou collectif).
Garantie du Capital	Pas de garantie en Capital, ni en cours de vie, ni à la Date d'Échéance.
Valeur Nominale	1 000 EUR
Montant de l'Émission	30 000 000 EUR
Niveau de Référence	Niveau de clôture de l'Indice le plus bas enregistré entre les niveaux de clôture identifiés aux deux Dates de Détermination du Niveau de Référence.
Date d'Émission	30/01/2026
Dates de Détermination du Niveau de Référence	09/01/2026 ; 30/04/2026
Date de Constatation Finale	30/04/2038
Date d'Échéance	14/05/2038
Dates de Constatation du Coupon Conditionnel	30/07/2026 ; 30/10/2026 ; 01/02/2027 ; 30/04/2027 ; 30/07/2027 ; 01/11/2027 ; 31/01/2028 ; 02/05/2028 ; 31/07/2028 ; 30/10/2028 ; 30/01/2029 ; 30/04/2029 ; 30/07/2029 ; 30/10/2029 ; 30/01/2030 ; 30/04/2030 ; 30/07/2030 ; 30/10/2030 ; 30/01/2031 ; 30/04/2031 ; 30/07/2031 ; 30/10/2031 ; 30/01/2032 ; 30/04/2032 ; 30/07/2032 ; 01/11/2032 ; 31/01/2033 ; 02/05/2033 ; 01/08/2033 ; 31/10/2033 ; 30/01/2034 ; 02/05/2034 ; 31/07/2034 ; 30/10/2034 ; 30/01/2035 ; 30/04/2035 ; 30/07/2035 ; 30/10/2035 ; 30/01/2036 ; 30/04/2036 ; 30/07/2036 ; 30/10/2036 ; 30/01/2037 ; 30/04/2037 ; 30/07/2037 ; 30/10/2037 ; 01/02/2038 ; 30/04/2038.
Dates de Versement du Coupon Conditionnel	13/08/2026 ; 13/11/2026 ; 15/02/2027 ; 14/05/2027 ; 13/08/2027 ; 15/11/2027 ; 14/02/2028 ; 16/05/2028 ; 14/08/2028 ; 13/11/2028 ; 13/02/2029 ; 14/05/2029 ; 13/08/2029 ; 13/11/2029 ; 13/02/2030 ; 14/05/2030 ; 13/08/2030 ; 13/11/2030 ; 13/02/2031 ; 14/05/2031 ; 13/08/2031 ; 13/11/2031 ; 13/02/2032 ; 14/05/2032 ; 13/08/2032 ; 15/11/2032 ; 14/02/2033 ; 16/05/2033 ; 15/08/2033 ; 14/11/2033 ; 13/02/2034 ; 16/05/2034 ; 14/08/2034 ; 13/11/2034 ; 13/02/2035 ; 14/05/2035 ; 13/08/2035 ; 13/11/2035 ; 13/02/2036 ; 14/05/2036 ; 13/08/2036 ; 13/11/2036 ; 13/02/2037 ; 14/05/2037 ; 13/08/2037 ; 13/11/2037 ; 15/02/2038 ; 14/05/2038. Si ce jour n'est pas un jour ouvré, la date de paiement retenue sera le jour ouvré suivant.
Dates de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé	30/04/2027 ; 30/07/2027 ; 01/11/2027 ; 31/01/2028 ; 02/05/2028 ; 31/07/2028 ; 30/10/2028 ; 30/01/2029 ; 30/04/2029 ; 30/07/2029 ; 30/10/2029 ; 30/01/2030 ; 30/04/2030 ; 30/07/2030 ; 30/10/2030 ; 30/01/2031 ; 30/04/2031 ; 30/07/2031 ; 30/10/2031 ; 30/01/2032 ; 30/04/2032 ; 30/07/2032 ; 01/11/2032 ; 31/01/2033 ; 02/05/2033 ; 01/08/2033 ; 31/10/2033 ; 30/01/2034 ; 02/05/2034 ; 31/07/2034 ; 30/10/2034 ; 30/01/2035 ; 30/04/2035 ; 30/07/2035 ; 30/10/2035 ; 30/01/2036 ; 30/04/2036 ; 30/07/2036 ; 30/10/2036 ; 30/01/2037 ; 30/04/2037 ; 30/07/2037 ; 30/10/2037 ; 01/02/2038.
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	14/05/2027 ; 13/08/2027 ; 15/11/2027 ; 14/02/2028 ; 16/05/2028 ; 14/08/2028 ; 13/11/2028 ; 13/02/2029 ; 14/05/2029 ; 13/08/2029 ; 13/11/2029 ; 13/02/2030 ; 14/05/2030 ; 13/08/2030 ; 13/11/2030 ; 13/02/2031 ; 14/05/2031 ; 13/08/2031 ; 13/11/2031 ; 13/02/2032 ; 14/05/2032 ; 13/08/2032 ; 15/11/2032 ; 14/02/2033 ; 16/05/2033 ; 15/08/2033 ; 14/11/2033 ; 13/02/2034 ; 16/05/2034 ; 14/08/2034 ; 13/11/2034 ; 13/02/2035 ; 14/05/2035 ; 13/08/2035 ; 13/11/2035 ; 13/02/2036 ; 14/05/2036 ; 13/08/2036 ; 13/11/2036 ; 13/02/2037 ; 14/05/2037 ; 13/08/2037 ; 13/11/2037 ; 15/02/2038. Si ce jour n'est pas un jour ouvré, la date de paiement retenue sera le jour ouvré suivant.

1. Notations par Standard Poor's AA- / Moody's Aa2 / Fitch AA. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 16 janvier 2026. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription du Produit.

Principales caractéristiques (2/2)

Barrière de Remboursement Automatique Anticipé	La Barrière de Remboursement Automatique Anticipé est fixée à 100% du Niveau de Référence de l'Indice à la 1ère Date de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé, soit à l'issue du trimestre 4 (30 avril 2027), et diminuera ensuite de 0,50 point de pourcentage chaque trimestre pour atteindre 80% à l'issue du trimestre 44 (30 avril 2037) jusqu'au trimestre 47 (1 février 2038). Veuillez vous référer au tableau récapitulatif de l'évolution de la Barrière de Remboursement Automatique Anticipé en page 8 pour le détail.
Barrière de Versement du Coupon Conditionnel	80% du Niveau de Référence de l'Indice
Barrière de Perte en Capital à la Date d'Échéance	50% du Niveau de Référence de l'Indice
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du Produit, avec une fourchette achat/vente maximale de 1%. (Cf. le « Rachat par J.P. Morgan SE » dans les avertissements en page 16).
Commission	Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces Titres de Créances, l'Émetteur paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de vente. La commission est incluse dans le prix d'achat des Titres de Créances et n'excédera pas 0,60% par an multiplié par la durée maximale des Titres de Créances exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission sera versée en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des Titres de Créances par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de l'Émetteur sur demande.
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
Agent de calcul	J.P. Morgan Securities plc, ce qui peut être source de conflits d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
Périodicité et publication de la valorisation	Quotidienne, disponible sur Bloomberg, Reuters et SixTelekurs. Les prix indicatifs sont par ailleurs tenus à disposition du public en permanence sur demande.
Double valorisation	Une double valorisation est établie tous les 15 jours par REFINITIV. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de J.P. Morgan SE.

Avertissement

Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Le présent document est un document destiné à être utilisé dans le cadre d'une offre au public ne nécessitant pas la publication d'un prospectus (anciennement appelée placement privé). Ce Produit est un produit complexe qui peut être difficile à comprendre.

Le Produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du patrimoine global des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

Les principales caractéristiques du Produit figurant aux présentes n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre connaissance de la documentation juridique du Produit telle que renseignée à la rubrique « Disponibilité du prospectus » ci-après et à lire attentivement la rubrique facteurs de risques du Prospectus de Base relatif au Produit. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des Titres de Créances, cette dernière prévaudra.

Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le Produit et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le Produit notamment avec leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de l'Émetteur ni du Garant pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. L'Émetteur ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans les Produits.

Les tribunaux anglais ont compétence exclusive pour régler les litiges qui pourraient survenir en lien avec les Titres, mais les investisseurs français conservent le droit de saisir toute juridiction française compétente.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le support décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique complète. La documentation juridique du Produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des Conditions Définitives inscrites dans le cadre du Prospectus de Base dénommé « J.P. Morgan Structured Securities Programme for the issuance of Notes, Warrants and Certificats » approuvé et publié le 17 avril 2025 (tel que complété ou modifié par ses suppléments). Le Prospectus de Base (en ce compris, ses suppléments) a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») et a été notifié à l'Autorité des marchés financiers. L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CSSF sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base (<https://sp.jpmorgan.com/spweb/content/download/2541309>), les suppléments à ce Prospectus de Base (<https://sp.jpmorgan.com/spweb/content/download/2581645>) et les Conditions Définitives (Final Terms) (<https://sp.jpmorgan.com/spweb/content/download/2585949>) sont disponibles aux adresses suivantes : <https://jpmorgan.com> et sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.luxse.com) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de J.P. Morgan SE à l'adresse Taunustor 1 (TaunusTurm), 60310 Francfort, Allemagne sur simple demande. Durant la Période de Commercialisation, le Prospectus de Base en date du 17 avril 2025 sera mis à jour le 16 avril 2026 ou aux alentours de cette date (le « Prospectus de Base mis à jour »). Le Prospectus de Base mis à jour sera disponible à cette adresse <https://sp.jpmorgan.com/spweb/content/download/2585351> ainsi que sur le site Internet de la Bourse de Luxembourg (www.luxse.com) à compter de son approbation. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les modalités applicables aux Titres sont celles décrites dans le Prospectus de Base en date du 17 avril 2025. Néanmoins, pour bénéficier d'une information financière à jour sur l'Émetteur et le Garant ainsi que sur les facteurs de risque, les investisseurs potentiels sont invités à se référer au Prospectus de Base mis à jour à compter de sa publication. La dernière version du Document d'Informations Clés relatif à ce Titre de Créance peut être consultée et téléchargée sur le site <https://priips.jpmorgan.com/priips/document/XS3220713021/FR/pop> ou peut être obtenue sur simple demande auprès de J.P. Morgan SE à l'adresse Taunustor 1 (TaunusTurm), 60310 Francfort, Allemagne.

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation : L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public

qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Rachat par J.P. Morgan SE : J.P. Morgan SE offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations applicables à J.P. Morgan SE étant déterminées de bonne foi par J.P. Morgan SE. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière(s) (le cas échéant), J.P. Morgan SE anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1%, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de J.P. Morgan SE. Les cas (i) et (ii) étant déterminés de bonne foi par J.P. Morgan SE.

Informations importantes concernant vos placements et les conflits d'intérêts potentiels : Des conflits d'intérêts peuvent survenir lorsque le Garant ou l'une de ses filiales (collectivement, « J.P. Morgan ») est incitée d'un point de vue économique ou autre, ou est susceptible de l'être, à agir dans son propre intérêt dans le cadre de sa gestion des portefeuilles de ses clients. Des conflits peuvent par exemple se produire (dans la mesure où votre compte autorise de telles activités) dans les cas suivants : (1) lorsque J.P. Morgan investit dans un produit d'investissement, tel qu'un fonds commun de placement, un produit structuré, un compte géré séparément ou un hedge fund créé ou géré par le Garant ou une filiale ; (2) lorsqu'une entité J.P. Morgan obtient des services, tels que l'exécution et la compensation des ordres, auprès d'une filiale ; (3) lorsque J.P. Morgan perçoit un paiement en contrepartie de l'achat d'un produit d'investissement pour le compte d'un client ou (4) lorsque J.P. Morgan perçoit le paiement en contrepartie de services fournis (dont les services aux actionnaires, de comptabilité ou de dépôt) au titre des produits d'investissement achetés pour le portefeuille d'un client. D'autres conflits peuvent survenir en raison des relations que J.P. Morgan entretient avec d'autres clients ou lorsque J.P. Morgan agit pour son propre compte.

Bien que nos stratégies gérées en interne concordent généralement avec nos perspectives et notre connaissance des processus d'investissement, ainsi qu'avec la philosophie mise en pratique en matière de risque et de conformité de la société, il est important de rappeler que J.P. Morgan perçoit des commissions globales plus élevées lorsque des stratégies gérées en interne sont sélectionnées. Vous pouvez choisir d'exclure les stratégies gérées par J.P. Morgan (autres que les avoirs bancaires et fonds de liquidités) dans certains portefeuilles.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

Événements exceptionnels affectant le(s) Sous-jacent(s) : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

Avertissement relatif à Solactive : L'instrument financier n'est pas parrainé, promu, vendu ou soutenu de toute autre manière par Solactive AG et Solactive AG ne donne aucune garantie ou assurance expresse ou implicite quant aux résultats de l'utilisation de l'Indice et/ou de la marque de l'Indice ou du Prix de l'Indice à tout moment ou à tout autre égard. L'Indice est calculé et publié par Solactive AG. Solactive AG fait ses meilleurs efforts pour s'assurer que l'Indice est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations envers l'Émetteur, Solactive AG n'a aucune obligation de signaler des erreurs dans l'Indice à des tiers, y compris, mais sans s'y limiter, aux investisseurs et/ou aux intermédiaires financiers du produit. Ni la publication de l'Indice par Solactive AG, ni la concession d'une licence de l'Indice ou de la marque de l'Indice aux fins d'utilisation en lien avec l'instrument financier ne constituent une recommandation de Solactive AG d'investir des capitaux dans cet instrument financier, ni ne représentent en aucune manière une assurance ou un avis de Solactive AG concernant tout investissement dans cet instrument financier.

